

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2B MOTOCULTURE</u>		1 2														
Adresse de l'entreprise : <u>25 ROUTE DE LESPARRE 33340 GAILLAN MEDOC</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2														
Numéro SIRET * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> </tr> </table>		4	9	1	0	0	9	9	5	7	0	0	0	2	9	Néant <input type="checkbox"/> *
4	9	1	0	0	9	9	5	7	0	0	0	2	9			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3														
		Brut 1														
		Amortissements, provisions 2														
		Net 3														
Capital souscrit non appelé (I)		AA														
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC													
	Frais de développement *	CX	CQ													
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG													
	Fonds commercial (1)	AH	AI	137 500	137 500											
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK													
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM													
	Terrains	AN	AO													
	Constructions	AP	AQ													
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	33 484	28 594	4 890										
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	34 006	27 497	6 509										
Immobilisations en cours	AV	AW														
Avances et acomptes	AX	AY														
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT													
	Autres participations	CU	CV													
	Créances rattachées à des participations	BB	BC													
	Autres titres immobilisés	BD	BE													
	Prêts	BF	BG													
Autres immobilisations financières *	BH	BI														
TOTAL (II)		BJ	BK	204 989	56 091	148 898										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM												
		En cours de production de biens	BN	BO												
		En cours de production de services	BP	BQ												
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS												
		Marchandises	BT	BU	235 217	235 217										
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW													
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	15 131	15 131										
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 828	4 828										
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC												
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE												
Disponibilités		CF	CG	11 469	11 469											
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI													
TOTAL (III)		CJ	CK	266 644	266 644											
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW														
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM														
	Écart de conversion actif * (VI)	CN														
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	471 634	56 091	415 543									
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR									
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :												

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Comptes approuvés par l'Assemblée en date du 06 MAI 2024

à la Gérance.

FB

Désignation de l'entreprise		SARL 2B MOTOCULTURE		Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.700...)	DA		7 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		770
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG		161 940
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		4 475
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL		174 886
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		122 630
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV		29 036
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		69 846
	Dettes fiscales et sociales	DY		19 144
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC		240 657	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		415 543	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		182 657
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		21 980	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FB

Désignation de l'entreprise										SARL 2B MOTOCULTURE		Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation multipliée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	137 500	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		33 484	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				11 360	KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				14 652	KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				7 994	LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III					67 489	LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					204 989	ØG		ØH		ØJ			
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV	137 500	LW	137 500	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					33 484	IT		MJ		MK	33 484	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				11 360	IU		MM		MN	11 360	
		Matériel de transport				14 652	IV		MP		MQ	14 652	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				7 994	IW		MS		MT	7 994		
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
Avances et acomptes						NC		ND		NE			
TOTAL III					67 489	IY		NG		NH	67 489		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		
	Autres participations						IO		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés						11		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières						12		2E		2F		
	TOTAL IV						13		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					204 989	14		ØK		ØL	204 989	ØM	204 989

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FB

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2B MOTOCULTURE Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

FB

Désignation de l'entreprise SARL 2B MOTOCULTURE Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	27 041	QA	1 553	QB		QC	28 594
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	10 699	QE	661	QF		QG	11 360
	Matériel de transport	QH	5 213	QI	2 930	QJ		QK	8 143
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 994	QM		QN		QO	7 994
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	50 946	QV	5 144	QW		QX	56 091
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	50 946	ØP	5 144	ØQ		ØR	56 091

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO	
TOTAL III										
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FB

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 06 MAI 2024**

2.B MOTOCULTURE

SARL au capital de 7 700 euros
Siège social : 25 ROUTE DE L'ESPARRE
LIEU-DIT CAP DE BOIS
33340 GAILLAN EN MEDOC
RCS BORDEAUX 491 009 957

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai,

Les associés de la société 2.B MOTOCULTURE, société à responsabilité limitée au capital de 7 700 €, divisé en 770 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social à 16 heures, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Frédéric BAUDRY, titulaire de
TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ parts, ci 385 parts

- La SAS HOLDING MEDOC VB, titulaire de
TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ parts, ci 385 parts

Soit au total,
SEPT CENT SOIXANTE DIX parts sociales, ci 770 parts

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric BAUDRY, en sa qualité de gérant.

Le Président communique à l'Assemblée, la feuille de présence dont il résulte que deux associés possédant ensemble 770 parts composant le capital social et que, en conséquence, l'Assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le Président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires, les associées lui en donnent acte.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence ;
- Les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2023;
- Le rapport de gestion de la présidence sur l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce ;
- L'inventaire ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée ;

FB

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la présidence ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- affectation du résultat de cet exercice ;
- quitus à la gérance ;
- distribution de dividendes ;
- constatation des dépenses non déductibles du résultat fiscal ;
- approbation des conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- l'ensemble des documents requis par les dispositions légales et réglementaires ;

Puis, il donne lecture du rapport de la gérance. La discussion est déclarée ouverte, le Président répondant à toutes les demandes de renseignements formulées. Enfin, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes)

L'Assemblée générale ayant pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve, ces comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, qui font ressortir un bénéfice comptable de 4 475 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du bénéfice)

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 soit la somme de 4 475 €, de la manière suivante :

- La somme de 4 475 € est affectée à la distribution de dividendes ;
- La somme de 35 525 € est prélevé du poste « AUTRES RESERVES » ;
- Soit une distribution brute de dividendes de 40 000 €

ASSOCIES	DVD BRUTS	PRELEVEMENTS SUR LES REVENUS DISTRIBUES (12.80%)	CONTRIBUTIONS ET PRELEVEMENTS SOCIAUX (17.20%)	DVD NETS
Monsieur Frédéric BAUDRY	20 000 €	2 560 €	3 440 €	14 000 €
SAS HOLDING MEDOC VB	20 000 €			20 000 €

Ce dividende sera mis en paiement.

FB

L'Assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices de la société ont été les suivants :

- Pour l'exercice clos du 31.12.2022, distribution de dividendes de 50 000 euros
- Pour l'exercice clos du 31.12.2021, distribution de dividendes de 50 000 euros
- Pour l'exercice clos du 31.12.2020, distribution de dividendes de 40 000 euros

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RESOLUTION

(Approbation des dépenses et charges non déductibles)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal s'élevant à 790 € d'impôt sur les sociétés.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIÈME RESOLUTION

(Conventions réglementées)

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la présidence, approuve l'absence de conventions visées par l'article L 223-19 de Code de commerce.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIÈME RESOLUTION

(Formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Gérant et au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal des délibérations pour remplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Les associés,

Monsieur Frédéric BAUDRY

La SAS HOLDING MEDOC VB

2.B MOTOCULTURE
SARL au capital de 7 700 euros
Siège social : 25 ROUTE DE LESPARRE
LIEU-DIT CAP DE BOIS
33340 GAILLAN EN MEDOC
RCS BORDEAUX 491 009 957

**EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 06 MAI 2024**

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 soit la somme de 4 475 €, de la manière suivante :

- La somme de 4 475 € est affectée à la distribution de dividendes ;
- La somme de 35 525 € est prélevé du poste « AUTRES RESERVES » ;
- Soit une distribution brute de dividendes de 40 000 € ;

ASSOCIES	DVD BRUTS	PRELEVEMENTS SUR LES REVENUS DISTRIBUES (12.80%)	CONTRIBUTIONS ET PRELEVEMENTS SOCIAUX (17.20%)	DVD NETS
Monsieur Frédéric BAUDRY	20 000 €	2 560 €	3 440 €	14 000 €
SAS HOLDING MEDOC VB	20 000 €			20 000 €

Ce dividende sera mis en paiement.

L'Assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices de la société ont été les suivants :

- Pour l'exercice clos du 31.12.2022, distribution de dividendes de 50 000 euros
- Pour l'exercice clos du 31.12.2021, distribution de dividendes de 50 000 euros
- Pour l'exercice clos du 31.12.2020, distribution de dividendes de 40 000 euros

FB

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 06 MAI 2024**

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 soit la somme de 4 475 €, de la manière suivante :

- La somme de 4 475 € est affectée à la distribution de dividendes ;
- La somme de 35 525 € est prélevé du poste « AUTRES RESERVES » ;
- Soit une distribution brute de dividendes de 40 000 € ;

ASSOCIES	DVD BRUTS	PRELEVEMENTS SUR LES REVENUS DISTRIBUES (12.80%)	CONTRIBUTIONS ET PRELEVEMENTS SOCIAUX (17.20%)	DVD NETS
Monsieur Frédéric BAUDRY	20 000 €	2 560 €	3 440 €	14 000 €
SAS HOLDING MEDOC VB	20 000 €			20 000 €

Ce dividende sera mis en paiement.

L'Assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices de la société ont été les suivants :

- Pour l'exercice clos du 31.12.2022, distribution de dividendes de 50 000 euros
- Pour l'exercice clos du 31.12.2021, distribution de dividendes de 50 000 euros
- Pour l'exercice clos du 31.12.2020, distribution de dividendes de 40 000 euros

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**Certifié conforme
Le Gérant,**

